



MAIRIE DE NANTERRE  
DIRECTION DE L'ACTION EDUCATIVE

DEC 2022-174

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : 05/12/2022

Et après Publication le : 09/12/2022

**Objet** : Demande de subvention de soutien à l'État, représenté par le préfet de la région d'Ile-de-France pour mettre en œuvre le dispositif du « Plan Mercredi »

### DECISION DU MAIRE

#### LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

**Considérant** que la ville de Nanterre a répondu à un appel à projets du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) pour le renforcement de la continuité éducative dans le cadre du Plan Mercredi Projet Educatif de Territoire

**Considérant** que la Ville s'est engagée à mettre en œuvre des actions de formations pour les animateurs permanents et occasionnels

#### DECIDE

**Article 1** : De solliciter l'État, représenté par le préfet de la région d'Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention de soutien pour mettre en œuvre le « Plan Mercredi » et de signer les actes y afférents

**Article 2** : D'autoriser Madame la trésorière principale à encaisser ladite ou lesdites subvention(s)

Nanterre, le 5 décembre 2022

Le Maire de Nanterre



Patrick JARRY